

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DU VEXIN

Assemblée Générale du jeudi 05 mars 2020 Compte Rendu

Date de convocation : 28/02/2020

Le jeudi cinq mars deux mille vingt s'est tenue à la salle des fêtes de Vigny 95450, l'assemblée générale du SMIRTOM du Vexin sous la présidence de Didier GABRIEL, Président.

Communauté de Communes Vexin Centre : Mme Sandrine ESCHBACH (Ableiges) – Mme Christine DELTRUC, M. Claude VAUTIER (Boissy l'Aillerie) – M. Armand DEDIEU (Bréançon) – Mme Odile JUDE (Brignancourt) – M. Georges VIALLO (Cléry-en-Vexin) – Mme Catherine RENOUD (Commeny) – M. Fabien MOREAU, M. Marc SARGERET (Condécourt) – M. Christophe ROCHE (Courcelles-sur-Viosne) – M. Jean-Pierre MARCHON (Frémainville) – Mme Odile HOUSSIN (Gouzangrez) – M. Michel CATHALA, Mme Danielle TERRIEN (Guiry-en-Vexin) – M. Didier GABRIEL, M. Philippe LE NEINDRE (Le Bellay-en-Vexin) – M. Jean-Claude SALZMANN (Longuesse) – M. Daniel THEPENIER (Marines) - M. Bernard CERCHIARI (Montgeroult) – Mme Marie-Anne CUSSOT (Santeuil) – Mme Sylvie QUERE (Seraincourt) - Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) - M. Didier AUGUSTIN, Mme Mireille GOBI (Us) - M. Claude DUMONT (Vigny).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : M. Jean-Marie RUFFIANDIS (Ennery) – M. Brahim MOHA (Epiais-Rhus) – M. Jacques LEBECQ, M. Jean-François LE LAY (Hérouville-en-Vexin) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Michel DAUGE (Nesles-la-Vallée) – M. Marc GIROUD (Vallangoujard).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Philippe BOUILLETTE (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX, Mme Marie-Thérèse LERET (Amenucourt) – Mme Sylviane TETU (Arthies) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) - M. Michaël ROLLOIS (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. François DELMAS (La Roche Guyon) - Mme Stella MONTELLA (Magny-en-Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) – M. Rémy DALENCOURT (Saint-Cyr-en-Arthies) - M. Gilles LOURTIL (Saint-Gervais) – Mme Chantal HOUARD (Wy-Dit-Joli-Village).

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Pierre BILLOT (Vienne-en-Arthies) pouvoir à M. MARCHON (Frémainville)
Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte) pouvoir à M. Philippe BOUILLETTE (Ambleville)
M. Claude DELAVALD (Maudétour-en-Vexin) pouvoir à M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu)
M. Christian DUMET (Labbeville) pouvoir à M. MOHA (Epiais Rhus)
M. Didier KREMER (Génicourt) pouvoir à M. Michel DAUGE (Nesles-la-Vallée)
M. Patrice MONTIGNIES (Le Perchay) pouvoir à M. Armand DEDIEU (Bréançon)
M. Dominique PAPILLON (Sagy) pouvoir à M. Rémy DALENCOURT (Saint-Cyr-en-Arthies)
M. Nicolas PRIOUX (Chars) pouvoir à M. Didier GABRIEL (Le Bellay-en-Vexin)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSES :

Communauté de Communes Vexin Centre : M. Michel NOURY † (Avernes) - Mme Nicole ROSSET (Berville) – M. Philippe CHAUVET (Chars) - M. Daniel LE MOINE (Cormeilles-en-Vexin) - M. Stéphane BALAN (Frémécourt) - M. Christian SORET (Grisy-les-Plâtres) – Mme Sophie BORGEON (Haravilliers) – Mme Brigitte MACREZ (Le Heaulme) - Mme Hélène LEPAGE (Moussy) – M. Michel JAMET (Neuilly-en-Vexin) – Mme Ghislaine JOURNEE (Nucourt) – M. Jean DELILLE (Theuville).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes : Mme Valérie GRENIER (Arronville) - M. Frédéric ANDRIAMARO-RAOELISON (Butry-sur-Oise) - M. Henri JALLET (Menouville) – M. Pascal GASQUET (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine : M. Jérôme VALLEE (Aincourt) – M. Michel HEUDEBERT (Bray-et-Lu) – M. Didier DUPRE (Buhly) – M. Irsix SACILE (Charmont) – M. Laurent DUPUIS (Genainville) – M. Mathieu de LA ROCHEFOUCAULD (Haute-Isle) – M. Fabien COUEGNOUX (Hodent) – M. Joël PILLON (La Chapelle-en-Vexin) – M. Michel ROUSSELET (Omerville) – M. François VIEILLARD (Vétheuil) - M. Jean-François RENARD (Villers-en-Arthies).

INVITE(E)S PRESENT(E)S :

M. Patrick PELLETIER, Maire d'Ableiges (CCVC)
M. Jacques BEAUGRAND, Maire de Cléry en Vexin (CCVC)
M. Norbert LALLOYER, Maire de Longuesse (CCVC)
M. Georges MOISSET, Maire de Wy Dit Joli Village (CCVVS)

INVITÉE EXCUSÉE :

Mme Patricia PRESSEDA, Comptable du Trésor

BOUR

Le quorum étant atteint le président ouvre la séance à 19h09.

M. GABRIEL excuse les membres absents.

M. MARCHON est nommé secrétaire de séance.

Compte-rendu de l'assemblée générale du jeudi 6 février 2020 :

M. GABRIEL demande aux membres du comité syndical s'ils souhaitent faire des observations sur le compte-rendu de l'assemblée générale du 6 février 2020. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération 02/20 : Coût du service facturé à l'habitant pour l'année 2020

Le Président expose :

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire en date du jeudi 06 février 2020,
Vu la commission des finances du lundi 02 mars 2020,

Le Président propose de fixer le coût du service pour l'année 2020 à 93.00 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le comité syndical **décide à l'unanimité** le nouveau coût de service de 93.00€ par habitant pour l'année 2020.

Délibération 03/20 : Participation des communautés de communes pour 2020

Le Président expose :

Les participations des communautés de communes ont été calculées :

- Sur la base d'un coût de 93.00 € par habitant,
- En prenant en compte le recensement INSEE de la population au 1^{er} janvier 2020,

- En ajoutant les services supplémentaires demandés par certaines communes :
 - Butry s/ Oise : collecte des végétaux en porte à porte
 - Magny-en-Vexin : 2nde collecte hebdomadaire d'ordures ménagères sur une partie de la commune
 - Marines : 2nde collecte hebdomadaire d'ordures ménagères sur une partie de la commune

Le Président propose les participations suivantes pour l'année 2020 :

CC Vexin Centre	25 294 habitants	2 375 910.74 €
CC Sausseron Impressionnistes	12 001 habitants	1 157 902.47 €
CC Vexin Val de Seine	16 970 habitants	1 616 227.31 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical **accepte à l'unanimité** les participations pour l'année 2020.

Délibération 04/20 : Participation des communautés de communes pour 2020

Le Président expose :

Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2019 soit :

➤ Excédent de Fonctionnement	1 498 749.55 €
➤ Excédent d'Investissement	158 573.38 €

Le Président propose au Comité Syndical de faire une reprise anticipée des résultats 2019 sur le budget primitif 2020, comme suit :

En Section de Fonctionnement

➤ Excédent antérieur reporté (Art. 002)	1 498 749.55 €
---	----------------

En Section d'Investissement

➤ Excédent antérieur reporté (Art. 001)	158 573.38 €
---	--------------

Après en avoir délibéré, le comité syndical **adopte et vote à la majorité** absolue de faire une reprise anticipée des résultats 2019 sur le budget 2020.

Délibération 05/20 : Budget principal – Budget primitif 2020

Le Président expose :

Vu Débat d'Orientation Budgétaire en date du 06 Février 2020,

Le Président présente aux membres du comité syndical le budget primitif 2020 qui s'équilibre :

En Section de Fonctionnement

Dépenses et Recettes	6 661 856.55 €
----------------------	----------------

En Section d'Investissement

Dépenses et Recettes	359 174.38 €
----------------------	--------------

Le Président propose au Comité Syndical le vote du budget primitif 2020 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le comité syndical **adopte et vote à la majorité absolue** le budget primitif 2020.

Délibération 06/20 : Budget annexe collecte sélective – Reprise anticipée des résultats 2019

Le Président expose :

Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2019 soit :

➤ Excédent d'Exploitation	304 112.84 €
➤ Reste à réaliser – Déficit	202 065.00 €
➤ Excédent d'Investissement	2 012 264.02 €

Le Président propose au Comité Syndical de faire une reprise anticipée des résultats 2019 sur le budget primitif 2020 du budget annexe de la collecte sélective comme suit :

En Section d'Exploitation

➤ Excédent antérieur reporté (Art. 002)	304 112.84 €
---	--------------

En Section d'Investissement

➤ Excédent d'investissement (Art. 001)	2 012 264.02 €
--	----------------

Après en avoir délibéré, le comité syndical **adopte et vote à la majorité absolue** de faire une reprise anticipée des résultats 2019 sur le budget 2020.

Délibération 07/20 : Budget annexe collecte sélective – Budget primitif 2020

Le Président expose :

Vu Débat d'Orientation Budgétaire en date du 06 Février 2020,

Le Président présente aux membres du comité syndical le budget primitif 2020 du budget annexe de la collecte sélective qui s'équilibre :

En Section d'Exploitation

Dépenses et Recettes	1 760 338.84 €
----------------------	----------------

En Section d'Investissement

Dépenses et Recettes	2 179 302.02 €
----------------------	----------------

Le Président propose au Comité Syndical le vote du budget primitif 2020 du budget annexe de la collecte sélective.

Après en avoir délibéré, le comité syndical **adopte et vote à la majorité absolue** le budget primitif 2020 du budget annexe de la collecte sélective.

Délibération 08/20 : Budget annexe déchèteries – Reprise anticipée des résultats 2019

Le Président expose :

Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2019 soit :

➤ Excédent d'Exploitation	848 605.79 €
➤ Reste à réaliser – Déficit	30 276.00 €
➤ Excédent d'Investissement	670 960.84 €

Le Président propose au Comité Syndical de faire une reprise anticipée des résultats 2019 sur le budget primitif 2020 du budget annexe déchèteries comme suit :

En Section d'Exploitation

➤ Excédent antérieur reporté (Art. 002) 848 605.79 €

En Section d'Investissement

➤ Excédent d'investissement (Art. 001) 670 960.84 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical **adopte et vote à la majorité absolue** de faire une reprise anticipée des résultats 2019 sur le budget 2020.

Délibération 09/20 : Budget annexe déchèteries – Budget primitif 2020

Le Président expose :

Vu Débat d'Orientation Budgétaire en date du 06 Février 2020,

Le Président présente aux membres du comité syndical le budget primitif 2020 du budget annexe déchèteries qui s'équilibre :

En Section d'Exploitation

Dépenses et Recettes 2 239 052.79 €

En Section d'Investissement

Dépenses et Recettes 1 934 951.84 €

Le Président propose au Comité Syndical le vote du budget primitif 2020 du budget annexe des déchèteries.

Après en avoir délibéré, le comité syndical **adopte et vote à la majorité absolue** le budget primitif 2020 du budget annexe de la collecte sélective.

Délibération 10/20 : Attribution de subventions d'équilibre aux budgets annexes

Compte tenu des articles L 2224-1 et L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses et il est interdit de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics.

Budget annexe – Collecte Sélective :

Considérant le coût d'exploitation engendré par la collecte sélective,

Considérant que le versement de la participation des trois Communautés de Communes se fait sur le budget principal,

Considérant la nécessité d'avoir un budget annexe à l'équilibre,

Considérant les résultats prévisionnels du budget annexe – collecte sélective pour l'exercice 2020 :

	Exploitation	Investissement
Total dépenses prévisionnelles	1 760 338.84 €	2 179 302.02 €
Total recettes prévisionnelles	956 226.00 €	167 038.00 €
Résultat antérieur reporté	+ 304 112.84 €	+ 2 012 264.02 €

En exploitation, l'équilibre du budget prévoit la nécessité d'une subvention de 500 000 €.

Budget annexe – Déchèterie :

Considérant le coût d'exploitation des déchèteries,

Considérant que le versement de la participation des trois Communautés de Communes se fait sur le budget principal,

Considérant la nécessité d'avoir un budget annexe à l'équilibre,

Considérant les résultats prévisionnels du budget annexe – déchèteries pour l'exercice 2020 :

	Exploitation	Investissement
Total dépenses prévisionnelles	2 239 052.79 €	1 934 951.84 €
Total recettes prévisionnelles	211 747.00 €	1 263 991.00 €
Résultat antérieur reporté	+ 848 605.79 €	+ 670 960.84 €

En exploitation, l'équilibre du budget prévoit la nécessité d'une subvention de 1 178 700 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif principal du Syndicat pour l'année 2020,

Vu les budgets primitifs annexes collecte sélective et déchèteries pour l'année 2020,

Considérant que la situation prévisionnelle de chacun de ces budgets permet d'évaluer un besoin de financement de :

- 500 000 € pour le budget annexe – collecte sélective
- 1 178 700 € pour le budget annexe – déchèteries

Le Président propose au Comité syndical d'attribuer les deux subventions d'équilibre au budget annexe – collecte sélective et déchèteries et d'inscrire au budget principal les dépenses en résultant au chapitre 65.

Après en avoir délibéré, le comité syndical **accepte à l'unanimité** l'attribution des subventions d'équilibre pour 2020.

Délibération 11/20 : Mise en place d'une prime exceptionnelle (en attente RIFSEEP)

VU la délibération 02/17 du SMIRTOM du Vexin qui instaure la mise en place du RIFSEEP pour les agents du Syndicat,

VU l'absence du cadre d'emploi des attachés territoriaux dans cette délibération,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'instaurer au sein du syndicat, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents du syndicat

CONSIDÉRANT la nécessité d'instaurer une égalité de traitement envers les agents du Syndicat, ayant une part fixe de salaire et une part variable liée au RIFSEEP,

CONSIDÉRANT le travail sur la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) attendant l'avis du Comité Technique du Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles, notamment sur le cadre d'emploi des attachés,

ATTENDU qu'il est nécessaire de fixer une prime temporaire aux attachés territoriaux, en attente du RIFSEEP,

ATTENDU qu'il convient que cette prime soit calculée sur le même principe que le RIFSEEP (IFSE et CIA) afin de justifier d'un cadre pour l'instauration de cette prime temporaire,

Le Président propose au Comité Syndical d'adopter les dispositions suivantes :

1. Bénéficiaires

La prime temporaire basée sur les tableaux du RIFSEEP (IFSE et éventuellement CIA) est attribuée :

- Aux agents titulaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel,
- Aux agents stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel,
- Aux agents contractuels de droit public à temps complet, temps non complet ou à temps partiel.

2. Montant de référence

Il est proposé que les montants de référence pour les cadres d'emplois visés plus haut soient fixés à :

Cadre d'emplois des attachés territoriaux – Catégorie A

Groupes	Niveaux de responsabilité, d'expertise ou sujétion
Groupe 1	Encadrement, coordination, pilotage, conception
Groupe 2	Technicité, expertise, expérience, qualification
Groupe 3	Sujétions particulières

Grade	Groupe	IFSE Montant maximal annuel – Non logé	CIA Montant maximal annuel
Attachés	Groupe 1	36 210 €	6 390 €
	Groupe 2	32 130 €	5 670 €
	Groupe 3	25 500 €	4 500 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical **adopte et vote à la majorité absolue** la mise en place de cette prime exceptionnelle.

Questions diverses

Point sur la déchèterie de Vigny et les locaux administratifs :

Monsieur MOHA : Les plans à ce jour sont validés. Concernant les dossiers techniques, avant de lancer les appels d'offre, il était indispensable de préparer les Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE). Ils sont désormais terminés et seront validés la semaine prochaine. Il manque juste des pièces complémentaires qui doivent arriver.

Ces documents concernent notamment la structure des bâtiments, les réseaux incendie, l'assainissement, et la séparation des eaux usées des eaux pluviales.

Normalement, les appels d'offre seront déposés courant mars, probablement vers mi-mars. Il est nécessaire de laisser 2 mois de réponse aux entreprises, compte tenu du dossier.

Monsieur GABRIEL : Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la Société SEPUR assure pour le moment les prestations sans modification. Toutefois, nous allons travailler dès demain sur des plans de crise avec la société. Si la situation évolue, il faut d'ores et déjà prévoir un plan de collecte dégradée. La collecte sera maintenue au même rythme pour les ordures ménagères mais plus la situation se dégrade, plus nous devons réduire les collectes. Donc il risque d'y avoir une collecte par semaine, avec tout dans le même camion (OM et tri sélectif). Ce plan est prévu seulement si la situation se dégrade, sinon il n'y aura aucun changement.

Monsieur GABRIEL : Concernant les bacs, la distribution continue sans problème.

Monsieur GIROUD : Il s'agit probablement de notre dernière réunion avant les élections. Je voudrais dire pour ma Communauté de Communes -je ne peux pas parler au nom des autres Communautés- qu'il faut faire un retour sur ce mandat qui a été lourd et même très lourd, avec un niveau de chaos, de changement, de nouvelles réglementations, et puis en même temps de nouveautés et de réorganisation, à la fois parce qu'elles s'imposaient par le bon sens et en réaction/correction de la situation qui évolue.

Je pense qu'il faut souligner qu'au terme de ce mandat difficile, la satisfaction que nous avons de voir que ce syndicat arrive à nous présenter une situation, qui me surprends d'ailleurs par son caractère serein et équilibré alors même que l'on a connu des inquiétudes et des difficultés, avec un niveau de contribution de nos administrés qui est vraiment bas. Je ne connais pas toutes les comparaisons nationales mais je vois sur ma Communauté de Communes, où nous avons des communes dans différents syndicats, que les autres sont à taux de plus de 10% alors que nous restons aux alentours de 6.43 % environ.

Ceci pour un service maintenu, profondément réorganisé, et je remercie avec d'autant plus de sincérité et de reconnaissance, que je n'ai pas toujours été à l'unisson des orientations qui ont été présentées car je pensais que l'on pouvait aller différemment, plus vite à un moment, moins vite à un autre. Je suis obligé de constater que les orientations prises fonctionnent parfaitement.

Nous avons pu voir une évolution étonnante de la population qui s'est finalement bien accommodée des nouveaux bacs. Je pensais que tous les bacs allaient déborder, que nous allions retrouver des sacs partout, notamment dû au fait de la réduction des bacs des déchets ménagers. Mais finalement, tout s'est bien passé.

Tout est conforme et encore une fois bien géré y compris sur le plan financier, malgré les soucis que l'on peut avoir sur les baisses de reprise et les reventes, ainsi que le coût de l'enfouissement des encombrants et des pillages qu'il peut y avoir.

Tout ceci au terme de ce mandat, encore une fois très difficile et chaotique, et surtout imprévisible, je tiens à dire merci. Merci et bravo !

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h29.

**Le président du SMIRTOM du Vexin,
Didier GABRIEL**

